

Titre du projet	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre et suivi de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics
Objectif général du projet	Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations
Objectifs spécifiques	Accompagnement des politiques de cohésion sociale des Communes et des structures intercommunales
Lieux de réalisation du projet	Ajaccio
Durée du projet	Début du projet : 01/02/2010 Fin du projet : 31/12/2011
Présentation détaillée de l'opération	<p>Depuis la délibération n°2006/217 du 27 novembre 2006, le Conseil Municipal de la Ville d'Ajaccio a confié au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) porté par la Commune d'Ajaccio, la mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.</p> <p>Par délibération n°2009/54 du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé - de généraliser la clause d'insertion à l'ensemble des marchés publics mis en oeuvre par la Commune, afin de favoriser la découverte des métiers qui y sont rattachés, par les publics bénéficiaires du PLIE sur l'ensemble du territoire Ajaccien.</p> <p>Afin d'accompagner la Commune dans la mise en oeuvre de cette opération, l'appui d'un prestataire externe a été nécessaire. L'opération «Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre et suivi de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics» a donc été financée par le Fonds Social Européen et s'est déroulée en deux phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une première phase de repérage et d'analyse des marchés susceptibles d'intégrer la clause d'insertion avec les services municipaux concernés (DGST, Commande Publique...), permettant de : <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la rédaction des appels d'offre (heure d'insertion prévues ...) - identifier et mobiliser les partenaires et les acteurs, - quantifier les besoins en qualification et en formation des demandeurs d'emploi au vu de l'offre pressentie, - quantifier et qualifier de manière réaliste les embauches envisageables. • Une deuxième phase de suivi - sur le terrain - de la mise en oeuvre de la clause par marché, permettant de: <ul style="list-style-type: none"> - informer les entreprises soumissionnaires des dispositifs d'insertion, - aider au choix des modalités de mise en oeuvre des clauses et à la définition de profils de poste, - accompagner les structures gérant des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion dans le cadre de la clause, - organiser à partir de la connaissance de la date prévisionnelle de démarrage des travaux, des actions de formation professionnalisante préalable

	<p>à l'embauche, en lien avec les organismes de formation,</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir à titre indicatif la liste des opérateurs de l'insertion par activité économique concernés par les lots du marché, - suivre l'application des clauses à l'aide d'outils de suivi et de communication, - évaluer les effets de la clause sur l'accès à l'emploi en liaison avec les entreprises. <p>La réalisation de cette opération a permis à la Commune d'Ajaccio, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, de mettre en cohérence les interventions publiques au niveau local afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'accès au marché du travail.</p>
Coût total de l'opération	63 447,80 €
Plan de financement	FSE : 50% Commune d'Ajaccio: 50%
Contact pour plus d'information	Direction des Affaires Européennes et internationales de la Ville d'Ajaccio contact.daei@ville-ajaccio.fr